

Avis de consultation du public

Projets de création de secteurs d'information des sols

Par arrêté n° DDPP-DREAL 2023-188 du 26 septembre 2023, une consultation du public d'une durée d'un mois, du 15 décembre 2023 au 15 janvier 2024 inclus, est organisée sur les projets de création de 36 nouveaux secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire des communes d'Arnas, Caluire-et-Cuire, Collonges-au-Mont-d'Or, Craponne, Décines-Charpieu, Gleizé, Grézieu-la-Varenne, Irigny, Lyon, Meyzieu, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Priest, Sainte-Consoce, Tassin la Demi-Lune, Ternand, Ternay, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villefranche-sur-Saône et Villeurbanne.

Pendant la durée de la consultation, les fiches relatives aux SIS seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le département du Rhône, à l'adresse suivante :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Secteurs-d-information-sur-les-sols-SIS-et-servitude-d-utilite-publique-SUP/Organisation-de-la-consultation>

Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées par voie électronique, à l'adresse suivante : sis-69.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr en mentionnant la référence du SIS considéré qui est du type SSPXXXXX .

Dans le délai de trois mois suivant la fin de la consultation du public, les observations recueillies feront l'objet d'un rapport motivé, qui sera mis à la disposition du public à la direction départementale de la protection des populations – service protection de l'environnement – pôle installations classées et environnement, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le département du Rhône – www.rhone.gouv.fr.

Au terme de la procédure, la préfète arrêtera les secteurs d'information sur les sols complémentaires du département du Rhône.